

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

Date de la convocation

15 décembre 2023

Date d'affichage

15 décembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice	19
Présents	16
Votants	19

COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT-TROIS, le VINGT décembre à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Christiane, MARTINET Nicolas, DELSARTE Séverine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, COZETTE Laetitia, BRETON Nelly.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : CHAILLOUX Marie-Laure représentée par BERTRAND Isabelle, BITON Kévin représenté par SIGNORET Yannis, LAURENT Martine représentée par LECLERCQ Marie-Christine.

Absents :

Madame BERTRAND Isabelle a été élu(e) secrétaire de séance.

Objet : CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE SERVICES AUX FAMILLES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BERRY LOIRE PUISAYE – CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU LOIRET

Afin d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale, de faciliter la relation parentale, de créer des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle, et d'accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie, les Caisses d'Allocations Familiales collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang les collectivités locales. Les communes et leur regroupement sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la CAF entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La Convention Territoriale Globale comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés ;
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet.

La Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et les autres collectivités pourront mettre en place des actions à leur niveau local pour répondre à des besoins repérés.

OUI cet exposé et après examen, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ↳ Décide de s'engager dans cette démarche « Convention Territoriale Globale et autorise Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir

La Secrétaire de Séance,



Isabelle BERTRAND

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Jacky HECQUET

